

Dossier

La dématérialisation financière et comptable dans les hôpitaux

Dans le secteur hospitalier, la dématérialisation des procédures progresse, en parallèle, dans de multiples domaines :

- pour les échanges avec le patient, afin de simplifier le parcours hospitalier de ce dernier tout en sécurisant le recouvrement de son reste à charge (projet Simphonie);
- pour les échanges avec les fournisseurs, avec des factures électroniques déposées sur le portail Chorus Pro depuis le 1^{er} janvier 2017 et le déploiement de la dématérialisation de la chaîne achat-approvisionnement (programme PHARE);
- pour les échanges avec le comptable public, aussi bien pour les pièces comptables elles-mêmes (mandats, titres et bordereaux) que pour les pièces justificatives s’y rattachant.

Sur ce dernier point, la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la suppression totale du papier au 1^{er} janvier 2019 pour tous les établissements hospitaliers dont les recettes annuelles dépassent 20 millions d’euros.

Le dossier¹ qui suit éclaire l’avancement de ce chantier colossal.

¹ Ce dossier sera complété, dans notre prochain numéro, d’un article intitulé : « Le virage numérique à l’hôpital : un processus de transformation globale ».